

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 08

MINISTERE DE LA JUSTICE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	9
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	10
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	10
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	12
2.1.	PROGRAMME 107: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR JUSTICE	13
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	14
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	14
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	15
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	17
2.2.	PROGRAMME 108: AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	30
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	31
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	32
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	34
2.3.	PROGRAMME 109: AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	39
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	40
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	40
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	41
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	44
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	47

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	48
3.2.	LEÇONS APPRISES	51
3.3.	PERSPECTIVES	52

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes du Ministère de la Justice au titre de l'exercice 2020 est demeurée résolument ancrée dans l'appropriation progressive des divers supports normatifs qui constituent le socle des diverses réformes budgétaires intervenues en 2018 et 2019, et contenues dans la Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne Gouvernance dans la gestion des Finances publiques et le Décret N°2019/281 du 31 Mai 2019 fixant le Calendrier budgétaire. La Gestion Axée sur les Résultats, qui constitue la matrice principielle du Budget-programme fixe comme orientation de la dépense publique, l'atteinte des objectifs à travers la mise en œuvre des programmes. Le Rapport Annuel de Performance apparaît ainsi comme le baromètre ou l'outil qui permet d'évaluer le niveau de mise en œuvre des programmes par les administrations pour chaque exercice et tient lieu de document de travail au Parlement en vue de l'élaboration de la Loi de règlement dont il constitue une annexe (article 21 de la Loi N° 2018/012 sus visée).

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée à échéance du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), et l'adoption d'un nouveau cadre de référence des politiques publiques pour la deuxième décennie de mise en œuvre de la Vision 2035, dénommée la *Stratégie Nationale de Développement 2020-2030* (SND30). Néanmoins, le cadre stratégique de performance du Ministère de la Justice est resté adossé sur les trois (3) programmes ciblés depuis 2015 pour l'atteinte des résultats au sein de ce département ministériel, à savoir , Programme 107 : Gouvernance et appui institutionnel du Sous-secteur Justice, Programme 108 : Amélioration de l'activité juridictionnelle, Programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire.

La mise en œuvre de ces trois (03) programmes a subi l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19. Les enveloppes budgétaires initiales ont été revues à la baisse suite à un Collectif Budgétaire issu de l'Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi de Finances pour l'exercice 2020. A cette contrainte sanitaire, il faut coupler la persistance des différentes crises sécuritaires ainsi que la désignation de nouveaux responsables au Ministère de la Justice à la suite de la Session du Conseil Supérieur de la Magistrature tenue le 10 août 2020, ceci ayant eu un effet sur l'exécution du Budget.

En dépit des contraintes susmentionnées, le Ministère de la Justice, dans l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues à travers les trois (03) Programmes sus visés, s'est attelé à utiliser au mieux les ressources disponibles pour parvenir à des résultats significatifs tel qu'il ressort des données ci-dessous.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

1.1 : Rappel de la contribution attendue du MINJUSTICE par rapport au DSCE

Comme mentionné ci-haut, le DSCE est le document d'orientation de toute l'action gouvernementale à l'horizon 2020. Son chapitre 5 consacré à la « Gouvernance et la Gestion Stratégique de l'Etat » décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la

Justice afin de contribuer de façon significative à la croissance économique et à la création des emplois (5.1 Gouvernance et Etat de Droit, P. 97). L'objectif assigné au Ministère de la Justice dans le DSCE est de : "**Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques**" (Parag.366, P. 98). De manière spécifique, le MINJUSTICE a en charge de garantir la sécurité juridique et judiciaire des affaires pour attirer un plus grand nombre d'investisseurs, inciter à la création d'entreprises et par voie de conséquence, à la création des emplois.

1.2 : Objectifs stratégiques sectoriels

En cohérence avec le DSCE, la Stratégie Nationale de Gouvernance définit une politique globale de gouvernance dont l'orientation générale peut être résumée par la formule : « **Une Gouvernance transparente, inclusive, et efficace, pour l'émergence** » Cette politique générale constitue la stratégie thématique de la gouvernance au Cameroun, déclinée en quatre (4) axes ci-après : L'axe 1 intitulé « **ETAT DE DROIT** » a pour objectif global : "**consolider l'Etat de droit**" et pour entre autres objectifs spécifiques, raffermir le système judiciaire, redynamiser la régulation. L'axe 2 intitulé « **PARTICIPATION** » a pour objectif global « **développer la participation citoyenne pour une dynamique inclusive** ». L'un de ses objectifs spécifiques a trait à l'intensification de la promotion et de l'exercice des droits humains. L'axe 3 intitulé « **TRANSPARENCE ET REDEVABILITE** » a pour objectif global « **assurer l'imputabilité (reddition des comptes) des agents et la performance des structures** ». L'un de ses objectifs spécifiques est relatif au renforcement de la stratégie et du dispositif de lutte contre la corruption et de protection de la fortune publique. L'axe 4 intitulé « **CLIMAT DES AFFAIRES** » a pour objectif global « **assainir le climat des affaires** » et pour objectif spécifique « **relever la gouvernance économique** ».

Cet assainissement du climat des affaires suppose de la Justice qu'elle constitue un maillon déterminant pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Cela induit qu'en appliquant les règles de droit pour régler les litiges, qu'en assurant l'effectivité de son impartialité, l'effectivité de l'exécution des décisions de justice et qu'en protégeant les droits et libertés ainsi que les biens des citoyens, la Justice garantit la paix et la stabilité sociale favorables à l'investissement. Cet investissement favorise par voie de conséquence la création d'emplois, la croissance et partant le développement. Pour atteindre de tels résultats, la Justice se doit d'être disponible aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan structurel. Cette exigence de disponibilité découle également des **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, adoptés le 25 septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations-Unies dont le Cameroun, qui font partie d'un nouveau programme de développement mis en place lors de la conférence de cette Organisation sur le Développement Durable tenue à Rio de Janeiro au Brésil en 2012. Le 16^{ème} objectif qui vise à « **assurer l'accès de tous à la Justice et mettre en place à tous les**

niveaux, des institutions efficaces responsables et ouvertes » comporte quatre (04) aspects fondamentaux qui relèvent des missions spécifiques du Ministère de la Justice :

- **promouvoir l'accès de tous à la justice dans les conditions d'égalité ;**
- **renforcer d'ici 2030 les activités de la restitution et de la rétrocession des biens détournés ;**
- **promouvoir et appliquer les lois et politiques non discriminatoires ;**
- **intensifier la lutte contre la corruption et enrayer la politique des pots-de vin.**

1.3 : Objectifs ministériels et programmes

Les objectifs poursuivis par le Ministère de la justice se déduisent des multiples défis qui interpellent ce Sous-Secteur, à savoir : - La modernisation du système judiciaire en vue de son fonctionnement efficient et efficace ; - La restauration de la crédibilité de la Justice basée sur l'indépendance, l'impartialité et l'exécution effective de ses décisions ; Le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorables au développement économique. - L'intensification de la répression de la corruption et des détournements des biens publics ; - La récupération des biens détournés et le recouvrement des condamnations pécuniaires au profit de l'Etat ; - La poursuite et l'intensification des initiatives tendant à prévenir et combattre la corruption dans le Sous-secteur Justice ; - La garantie du respect des droits individuels et des libertés publiques ; - La réforme du système pénitentiaire afin de garantir la dignité humaine et la resocialisation des détenus ; - La promotion et l'application des lois et politiques non discriminatoires. Pour l'atteinte de ces objectifs, le Ministère de la Justice met en œuvre depuis l'exercice budgétaire 2015, les trois (3) programmes ci-dessous, correspondant aux trois (3) entités qui le structurent à savoir : la Chancellerie qui est un démembrement du Pouvoir Exécutif, les Cours et Tribunaux qui exercent le Pouvoir Judiciaire et l'Administration Pénitentiaire qui assure la garde et l'encadrement des personnes placées sous-main de Justice. Il s'agit de :

Programme 107 : Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Justice :

Ce programme dont les leviers sont tenus par l'exécutif que représente le Chef de Département, englobe un faisceau d'actions qui visent à juguler les dysfonctionnements observés, doter les services judiciaires des ressources humaines et infrastructurelles adéquates, assurer la production législative, la promotion des droits de l'homme, le fonctionnement harmonieux des services, dans l'observance du cadrage budgétaire. Il sert de programme support.

Programme 108 : Amélioration de l'Activité Juridictionnelle :

Ce programme incombe au Pouvoir Judiciaire qui est exercé par les Cours et Tribunaux. Il a pour vocation à résoudre les problèmes liés à l'amélioration de l'activité juridictionnelle dans ses multiples facettes, à savoir le rendu de la justice, l'exécution des décisions de justice et surtout l'accès à la Justice : - accès physique (proximité avec les justiciables, construction et réhabilitation des infrastructures, équipement des juridictions) ; - accès procédural (simplification et vulgarisation des modes de saisine et des procédures) ; accès économique (réduction des coûts d'accès).

Programme 109 : Amélioration de la politique pénitentiaire :

Ce programme ambitionne de résoudre les problèmes posés par la surpopulation carcérale, la ration alimentaire et la couverture médicale des pensionnaires. Une importance est accordée aux mesures préparatoires à la resocialisation, notamment, la scolarisation en milieu pénitentiaire et

la formation aux petits métiers.

1.4 : Rappel synthétique des performances passées

En dépit de la persistance de la menace sécuritaire occasionnée par les attaques de *Boko Haram* dans les Régions de l'Extrême-Nord et les bandes armées à l'Est, le flux migratoire dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua, ainsi que la persistance de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, quelques réalisations significatives ont été enregistrées, notamment : - la participation aux travaux d'un Comité de suivi de la mise œuvre des Recommandations formulées lors du Grand Dialogue National tenu en 2019 ; - la poursuite des grands Chantiers du Ministère de la Justice dont la construction en cours des Complexes judiciaires de Yaoundé R+13 et Douala R+7; - la consolidation de l'édification de l'Etat de Droit et le renforcement de la Gouvernance ; - la poursuite et l'intensification de la lutte contre la corruption marquée par la progression du montant reversé au Trésor public au titre de remboursement du corps du délit : 3.553 016 711 F en novembre 2016, 4.003 589 291 F en septembre 2017 et 6.099 851 985 F et en septembre 2018.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les missions spécifiques qui ont été assignées au Ministère de la Justice dans le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et celui n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Justice sont :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des Magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de Justice, de la Cour Suprême, du Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'organisation judiciaire ;
- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale, aux règles de procédure et de compétence devant toutes les juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'Avocat et d'Auxiliaires de Justice;
- l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pénitentiaire;
- l'organisation et le suivi du fonctionnement des établissements pénitentiaires ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ;
- la conservation et l'apposition du sceau de la République du Cameroun ;
- le suivi du contentieux de l'Etat ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique pénale ;
- la coopération judiciaire, en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;
- le suivi des dossiers OHADA, en liaison avec le Ministère des Finances et les Départements Ministériels concernés ;
- le suivi des Droits de l'Homme et de la lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains

et dégradants; - le suivi des activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) ;

- le suivi des professions d'Avocat, de Notaire, d'Huissier et autres Auxiliaires de Justice. Par ailleurs :

- le Ministre de la Justice préside les Commissions de Réforme Législative et Judiciaire et assure le fonctionnement des juridictions ;

- il suit les activités de la Cour Internationale de Justice (CIJ), de la Cour Pénale Internationale (CPI) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (UNHCHR), en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ;

- il est le Conseil du Gouvernement en matière judiciaire ;

- il exerce la tutelle sur l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La mise en œuvre des programmes a été effectuée dans un contexte marqué par :

i. la survenance de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné un Collectif budgétaire, caractérisé par la réduction des enveloppes initialement allouées et corrélativement, une exécution presque marginale des tâches et activités inscrites au Budget de l'Etat ;

ii. la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest : des cas de vandalisme sur les infrastructures judiciaires et pénitentiaires ont été enregistrés dans certaines localités. En outre, des actes de barbarie dirigés contre les personnels judiciaires et pénitentiaires ont été signalés. Ce climat d'insécurité n'a pas été sans incidence sur le fonctionnement serein des services judiciaires et pénitentiaires desdites Régions ;

iii. le mot d'ordre de grève des Avocats tendant à un boycott des audiences, objet d'une résolution du Bureau du Conseil de l'Ordre des Avocats N°008/2020 du 21 novembre 2020, en guise de protestation contre les poursuites judiciaires engagées contre deux Avocats pour des infractions de droit commun. Cependant, l'indépendance de la Justice a été réaffirmée et force est demeurée à la Loi.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

1. la tenue le 10 août 2020 d'une Session du Conseil Supérieur de la Magistrature, avec comme effet la nomination de nouveaux responsables dans les services centraux et les juridictions. Cette situation a eu un impact sur l'exécution du Budget au titre de l'exercice considéré ;

2. la signature par le Chef de l'Etat du Décret N°2020/193 du 15 avril 2020 portant commutation et remise de peines aux personnes définitivement condamnées, dont l'effectif des bénéficiaires sur toute l'étendue du territoire a été chiffré à **13 113** détenus sur une population carcérale de **29 102**. En conséquence, **7 018** détenus ont été libérés d'office, ramenant l'effectif total des détenus à **22 084** au 30 avril 2020.

3. Dans le cadre de sa mission de « **Conseil du Gouvernement en matière judiciaire** » (*Décret 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, article 8(25)*), le MINJUSTICE a assuré d'une part, la coordination et le suivi du contentieux de l'Etat à travers l'assistance des administrations, institutions et organismes publics dans l'organisation de la défense de l'Etat devant les juridictions nationales et internationales, d'autre part, le suivi des désignations des Avocats par diverses administrations et structures parapubliques. A cet effet, des visas de désignation ont été délivrés à 24 Avocats constitués par le MINFI, MINEPAT, MINFOF, ART, CNPS et CAMWATER ;

4. La mise en œuvre des programmes a connu des perturbations avec l'indisponibilité des responsables des trois programmes, pour diverses raisons (mutation de responsables, départ à la retraite et autres...). Les intérimaires en poste sont à l'apprentissage progressif des préceptes du budget programme.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 107

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR
JUSTICE

Responsable du programme

FONKWE JOSEPH FONGAN

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme a pour vocation d'identifier, moyennant contrôles et audits, les pesanteurs et goulots de l'appareil judiciaire, d'y apporter des thérapies appropriées, en veillant à une harmonie fonctionnelle des divers services et une ouverture communicationnelle en direction des usagers, ceci dans le strict respect des canons de la gestion budgétaire. Il englobe également le développement des TIC, la production législative du Département et la promotion des Droits de l'Homme. Au total, onze (11) Actions constituent le cadre logique de ce programme. Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, les Juridictions et les Prisons. Les principaux bénéficiaires sont les acteurs des systèmes judiciaire et pénitentiaire.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes.	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère.
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	97.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	99.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 02: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL Action 03: CONTROLE, AUDIT INTERNE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION Action 05: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE Action 06: DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE Action 07: MAÎTRISE DES RECETTES JUDICIAIRES Action 08: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 09: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 10: COMMUNICATION, RELATION PUBLIQUE ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES Action 12: MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION Action 13: PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	
DOTATIONS INITIALES	AE 9 266 418 079	CP 9 266 223 380
RESPONSABLE DU PROGRAMME	FONKWE JOSEPH FONGAN,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

L'année 2020 a été considérée comme une année transitoire entre le DSCE et la SND30, nouveau cadre de référence de l'action gouvernementale pour la deuxième décennie de mise en œuvre de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

Le cadre logique du programme est demeuré par conséquent stable. Le Ministère de la Justice

a continué à faire face au problème crucial de déficit de bureaux pour les personnels. Les Directions et Divisions, faute de disponibilité infrastructurelle concentrée, étaient toujours disséminées sur quatre (4) sites dans la cité capitale. Les travaux d'extension du bâtiment central débutés en 2013, se sont poursuivis mais connaissent un ralentissement considérable. Les besoins des services dont les effectifs en personnels ont augmenté, sont sans cesse croissants. La Gouvernance se poursuit et se renforce, l'édification de l'Etat de droit se consolide. Le Dialogue de Gestion se met progressivement en place avec l'adhésion de plus en plus perceptible des acteurs de la performance. Sur le plan national, le climat sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et le Sud-Ouest ainsi que la menace liée aux activités du groupe terroriste *Boko Haram* restent préoccupants. Le pays continue de subir le contrecoup de la pandémie à Corona virus (Covid-19). Le Collectif budgétaire y relatif a considérablement réduit les moyens initialement alloués au Programme et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. La réalisation des Activités et partant l'atteinte de certains résultats escomptés en ont subi l'impact.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

La stratégie-programme arrêtée dans le PPA 2020, commande au Ministère de la Justice de continuer à réduire les dysfonctionnements du Sous-secteur, à améliorer la coordination des services et à assurer la bonne mise en œuvre des programmes. Ceci à travers le renforcement des ressources humaines et de leurs capacités, la mobilisation des ressources matérielles et financières, la mise à disposition d'un système d'information performant et d'infrastructures de qualité. La mise en œuvre du programme 107 au regard des prévisions du PPA de 2020, a permis d'obtenir les principaux extrants (Produits ou services réalisés) ci-dessous : les étages 1, 2 et 3 de l'extension du bâtiment central achevés et occupés dont le taux d'exécution des travaux porté à 89,69% ; 802 personnels formés soit : 500 Greffiers-Adjoints et Secrétaires nouvellement recrutés, formés sur fonds propres générés par le concours et 302 personnels en formation continue qui ont participé à des séminaires et stages de formation organisés à l'intérieur et à l'extérieur du pays sur différents thèmes ; 05 textes en relecture, 31 textes en cours d'élaboration, participation à la négociation de 22 Accords de Coopération Judiciaire et Conventions internationales: - Contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ; - Rémunération des personnels et charges liées aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone assurées ; - Cadre de travail et satisfaction des besoins de fonctionnement des services améliorés ; - Rapport sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2019 élaboré.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	85%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	86,73%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 8 530 977 222	CP 8 530 782 523
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 735 440 857	Ecart CP 735 440 857
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 8 527 857 178	CP 8 408 331 213
TAUX DE CONSOMMATION	99,96 %	98,56 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Ce programme support a pour objectif la réalisation de toutes les activités budgétisées au sein du Ministère de la Justice. L'idéal serait de les réaliser à 100%. Seulement, compte tenu de certaines contraintes, à savoir : les lenteurs au niveau du processus de contractualisation ; le non-paiement des décomptes pour les travaux d'infrastructures ; l'instabilité permanente de l'application PROBMIS ; la difficile mise en œuvre du Dialogue de Gestion ; l'allocation parcellaire des quotas budgétaires trimestriels. La cible en 2020 a été fixée à 98% et le résultat effectivement obtenu est de 85%. Le Collectif budgétaire lié à la pandémie de la Covid-19 a considérablement réduit les moyens initialement alloués au Programme et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines tâches et partant, la réalisation des Activités budgétisées.</p>	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la mise en place du Dialogue de Gestion ; - Poursuivre le renforcement des capacités des personnels ; - Poursuivre le contrôle permanent des services judiciaires et pénitentiaires ; - Poursuivre et améliorer la coordination et le suivi des activités des services ; - Procéder à la refonte des programmes et par conséquent la révision de leurs cadres logiques ; - Améliorer le cadre de travail et le financement du fonctionnement des services. - Poursuivre la promotion et le suivi du respect des Droits de l'Homme. 	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Les performances détaillées du Programme 107 s'observent à travers les tableaux de performances de ses Actions ci-dessous illustrés.

Action 01 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES								
OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de personnels formés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 200,65%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		500.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		600.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		802 soit 500 Greffiers-Adjoints et secrétaires nouvellement recrutés formés sur fonds concours et 302 personnels en formation continue						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	93 772 029	93 772 029	93 369 057	93 369 057	93 369 057	93 369 057	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Malgré la volonté politique affichée du Chef de Département de procéder à un renforcement des capacités des personnels du Ministère de la Justice, la mise en œuvre de l'Action a été fortement impactée par la situation sanitaire due à la pandémie de Covid-19.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	802 personnels judiciaires et pénitentiaires ont cependant pris part à divers séminaires de formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays grâce aux recettes dégagées par le concours. Ainsi, 189 Magistrats (06 Magistrats ont participé à la formation à l'extérieur du pays et 183 à l'intérieur), 326 Fonctionnaires des Greffes, 222 personnels contractuels, 02 informaticiens et 63 personnels de l'Administration Pénitentiaire ont été formés.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Collectif budgétaire lié à la Covid-19 qui a réduit les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Les moyens mis à la disposition de l'action ont permis d'assurer uniquement l'organisation de trois séminaires de formation, soit un séminaire regroupant 25 Magistrats des Juridictions administratives et deux autres au profit de 44 personnels des Greffes et des Contractuels d'Administration. En outre, les fonds générés par le concours ont permis de former 300 Greffiers-Adjoints et 200 Secrétaires nouvellement recrutés. Les autres formations ont été prises en charge avec l'aide des partenaires qui ont apporté leur concours au Ministère de la Justice.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le renforcement des capacités des personnels du Ministère de la Justice ; - Renforcer la coordination des différentes formations au sein du Ministère de la Justice 							

Action 02 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de structures construites, , réhabilitées et/ou équipés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 37%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		2.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		4.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		Les étages 1, 2 et 3 de l'extension du bâtiment central achevés et occupés. Taux d'exécution des travaux porté à 89,69%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	330 864 035	100 %	73,53 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action est mise en œuvre en 2020 pendant que le MINJUSTICE fait toujours face à un déficit en bureaux pour loger les personnels, surtout que ses Directions ne sont pas concentrées sur un même site géographique. Il y a également une insuffisance en équipements de bureaux et matériels informatiques. L'achèvement de la construction de l'extension du bâtiment central du MINJUSTICE a été retardé, les travaux se poursuivent timidement. La survenance de la pandémie de la Covid 19 a entraîné un Collectif budgétaire.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Les étages 1, 2 et 3 de l'extension du bâtiment central achevés et occupés. Taux d'exécution des travaux porté à 89,69%							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources affectées à l'Action ont été consacrés uniquement au paiement des décomptes présentés par le prestataire.							
Perspectives 2021	<p>Achèvement des travaux et poursuite de l'équipement des bureaux en mobilier et en matériels informatiques pour l'extension du bâtiment central ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'équipement des bureaux en mobilier et en matériels informatiques pour les services centraux et les juridictions. 							

Action 03 CONTROLE, AUDIT INTERNE ET PREVENTION DE LA CORRUPTION

OBJECTIF	Améliorer la performance et assainir les comportements dans les services							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de mission				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 43,47%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		18.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		25.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		10					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	26 996 262	26 996 262	26 980 449	26 980 449	26 980 449	26 980 449	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Persistance de l'insécurité dans les ressorts des Cours d'Appels du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.</p> <p>- Survenance de la pandémie de la Covid19.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle et évaluation des juridictions de Mbalmayo, Bafia et Monatélé (03 rapports de missions de contrôle transmis au Garde des Sceaux) ; - Sur le plan disciplinaire : 05 dossiers transmis aux organes disciplinaires ; 10 demandes d'explications ; 52 enquêtes en cours ; 01 lettre d'observations ; 01 sanction intervenue ; 30 demandes d'observations ; 11 affaires classées ; - Suivi-application dans les 10 Cours d'Appels des circulaires et directives du GDS sur la mise en état des dossiers d'appel et de pourvoi, les décisions judiciaires rendues non signées ; - Contrôle sur pièces dans les 10 Cours d'Appel des états de contrôle des gardes à vue et des établissements pénitentiaires et contrôle sur pièce des états des détentions provisoires 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Collectif budgétaire lié au Covid 19 qui a réduit les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. La modicité des moyens mis à disposition n'a pas permis de couvrir toutes les activités. Toutefois, les ressources disponibles ont permis de contrôler 03 juridictions sur 08 programmées et de tenir 01 session de la Cellule de Lutte Contre la Corruption.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer des ressources conséquentes afin de multiplier les contrôles des juridictions et des prisons; multiplier les contrôles des détentions provisoires au sein des établissements pénitentiaires et multiplier les enquêtes administratives sur le terrain en vue de raccourcir les délais de traitement des dénonciations ; - Privilégier les contrôles ciblés (décisions rendues non rédigées, longues détentions, lenteurs judiciaires traitement des jugements supplétifs, gestion des cautionnements, mise en état des dossiers d'appel et pourvoi, gestion des libertés...) qui sont plus efficaces ; - Poursuivre les efforts en vue de la validation, la diffusion et la vulgarisation du code d'éthique et de déontologie ; - Poursuivre les activités de la Cellule de Lutte Contre la Corruption 							

Action 05 GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

OBJECTIF	Assurer la bonne exécution budgétaire et financière des programmes							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents budgétaires et financiers produits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		5					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 074 208 642	8 074 208 642	7 327 818 773	7 327 818 773	7 327 818 773	7 327 818 773	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	2020 a été marquée par la survenance de la pandémie Covid 19. Il s'agit d'une année transitoire entre le DSCE et la SND 30 (Stratégie Nationale de Développement). Les programmes mis en œuvre et leurs objectifs sont ceux du DSCE.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - deux séminaires sur la Gestion Axée sur la Performance (GAP) organisés pour les responsables ; - le référentiel de passage aux conférences Budgétaires produit ; - le projet de Performance des Administrations (PPA) 2021 élaboré ; - les documents de défense du budget 2021 devant l'Assemblée Nationale et le Sénat produits ; - le rapport de suivi de l'exécution du budget 2020 produit ; - le Rapport Annuel de Performance 2019 produit ; - les missions de suivi des chantiers effectuées ; <p>la passation des marchés prévus en 2020 effectuée à 100%.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches et l'atteinte de certains résultats escomptés, en l'occurrence les missions de suivi des chantiers. Néanmoins, l'utilisation des ressources restantes a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le paiement des salaires des personnels ; - le règlement des consommations publiques ; - le paiement des émoluments de la Chancellerie ; <p>la production à temps de toute la documentation exigée dans le processus d'élaboration du budget programme de 2021.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - - Poursuivre l'imprégnation des acteurs du Ministère de la Justice sur la GAP ; - - Accélérer et consolider le Dialogue de Gestion au sein des programmes et au sein du département ministériel ; - - Poursuivre la production des documents et outils exigés par le processus d'élaboration du budget programme ; <p>Poursuivre le suivi et la bonne exécution du budget du Ministère de la Justice.</p>							

Action 06 DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		20.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		35.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		-Solution de télétravail mise en place dans certaines Directions et au Cabinet du Garde des Sceaux; -Les informations sur le Site web mises à jour ; -Production de l'annuaire statistique de 2019.				22%	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	13 657 593	13 657 593	13 650 421	13 650 421	13 650 421	13 650 421	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Mise en œuvre du SDI de l'Administration pénitentiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipement fournis, - Infrastructure déployée ; - Développement des applications en cours de finalisation ; <p>Mise en œuvre du SDI des Services Judiciaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement électrique et réseau informatique sont réalisés à 70% ; - Arrêt des travaux depuis 2017 <p>Besoins accrus en données statistiques sur les activités judiciaires et pénitentiaires.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Solution de télétravail dans certaines Directions et au Cabinet du Garde des Sceaux mise en place; - Mise à jour des informations sur le site web ; - Encadrement des stagiaires en maintenance informatique ; - Production de l'annuaire statistique de 2019 ; - Formation des points focaux statistiques dans le cadre de la mise en place du Système d'Information Statistique (des prisons, des juridictions et des directions en charge de la production et de l'exploitation des statistiques) du Ministère de la Justice ; - Renforcement des capacités du personnel de la CSIRS sur la production et l'analyse des tableaux et graphiques statistiques. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Toutefois, les moyens mis à la disposition de l'Action ont été consacrés à la réalisation des extraits cités plus haut							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour des informations sur le site web ; - Production de l'annuaire statistique de 2019 ; - Mise à jour des indicateurs et des questionnaires statistiques ; - Construction des masques de saisie ; - Collecte des données des juridictions et des prisons ; - Validation des maquettes des annuaires de 2020 et 2021; - Formalisation par la hiérarchie de la désignation des points focaux statistiques ; <p>Réactivation de la mise en œuvre des SDI des services judiciaire et pénitentiaire.</p>							

Action 07 MAÎTRISE DES RECETTES JUDICIAIRES

OBJECTIF	Suivre les recettes judiciaires							
Indicateur	Intitulé:		Ratio des recettes recouvrées par rapport aux condamnations pécuniaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		45.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		30.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		-3 703 163 323 FCFA de condamnations pécuniaires mises à recouvrer -513 566 631 FCFA effectivement recouvrées. Soit un ratio de 13,86%				13,56%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	5 922 961	5 922 961	5 915 000	5 915 000	5 915 000	5 915 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette Action est mise en œuvre pour le suivi des condamnations pécuniaires prononcées par les juridictions dans le but d'améliorer le taux de leur recouvrement. La grande disparité entre le total des condamnations prononcées et le montant global des sommes recouvrées augmente au fil des exercices. La survenance de la pandémie de la Covid 19 a eu un impact sur le recouvrement des recettes budgétaires.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - les données sur les condamnations pécuniaires prononcées et les sommes effectivement recouvrées sont collectées auprès des Juridictions ; - les données collectées sont exploitées afin de ressortir la situation par ressort de Cour d'Appel et la situation nationale. Soit 3 703 163 323 FCFA de condamnations pécuniaires mises à recouvrer et 513 566 631 FCFA effectivement recouvrées ; - le ratio des recettes recouvrées par rapport aux condamnations prononcées est calculé par ressort de Cour d'Appel, puis au plan national. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Les ressources restantes ont permis de financer quelques missions de collecte des données sur les recettes judiciaires dans certaines juridictions et de les centraliser et de les exploiter à la Chancellerie.</p>							
Perspectives 2021	<p>Poursuivre la maîtrise des recettes judiciaires et mener des actions qui contribueraient à l'amélioration du taux de recouvrement des condamnations pécuniaires, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> · - Organiser des séminaires de formation et de sensibilisation des Magistrats, Greffiers, OPJ et Agents verbalisateurs sur les techniques de recouvrement ; · - Revaloriser la prime de capture au profit des Officiers de Police Judiciaire ; · - Pourvoir les Parquets des Carnets à souche pour le suivi quotidien des recettes judiciaires. <p>- Élaborer une stratégie de recouvrement des recettes.</p>							

Action 08 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense publique							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		3.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 081 234	10 081 234	10 060 000	10 060 000	10 060 000	10 060 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) a été adoptée en juin 2020. Celle-ci prend le relai du DSCE. Fort de ce nouveau document de référence et des leçons tirées de la mise en œuvre du DSCE, une refonte du Cadre Stratégique de Performance a été initiée. Elle est faite en cohérence avec le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de la gestion publique institué par la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques. Cette refonte initiée en fin d'année 2020 devra se poursuivre en 2021 par l'adoption de la nouvelle cartographie des programmes.</p> <p>Le contexte économique a été rendu morose par la propagation du COVID-19.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 27 personnels du Ministère de la Justice sur la préparation de la refonte des programmes ; - Sur une dizaine de missions d'études pour l'identification des sites prévue, deux ont pu être réalisées à Soa et Sa'a ; - Elaboration du CDMT initial, ajusté et final ; - Participation aux Conférences Elargies de Programmation Budgétaire et de la Performance Associée (CEPB - PA) et Conférences Budgétaires. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le Collectif budgétaire lié au Covid-19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Certes les documents de planification ont été produits, mais plusieurs activités prioritaires (missions de vulgarisation de la SND30 et de collecte de données pour l'élaboration du Cadre Stratégique de Performance) n'ont pas été réalisées à cause du resserrement budgétaire drastique sus évoqué.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des données pour l'élaboration du Cadre Stratégique de Performance ; - Elaboration et adoption du Cadre Stratégique de Performance ; - Vulgarisation du Cadre Stratégique ; - Accroissement des ressources destinées aux missions d'identification des sites de construction des TPI et prisons et au renforcement des capacités des acteurs en matière de planification et de programmation afin d'optimiser leur participation au processus budgétaire ; - Intensification de la mise en œuvre du Dialogue de Gestion en vue d'accroître le niveau d'implication de tous les acteurs de la performance au sein du Ministère ; - Elaboration d'un Plan d'Action de mise en œuvre de la SND30. 							

Action 09 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports d'activités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 58,95%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		91.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		95.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		56					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	540 746 179	540 551 480	552 401 640	552 206 941	549 281 596	548 891 596	99,43 %	99,4 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, mais aussi dans celles de l'Extrême-Nord et de l'Est ; - Survenance de la pandémie de la Covid-19; - Tenue de la Session du Conseil Supérieur de la Magistrature le 10 août 2020 avec le redéploiement du personnel tant dans les juridictions qu'au Ministère de la Justice; - Mot d'ordre de boycott des audiences par le Barreau à la suite de l'interpellation et des poursuites contre deux Avocats ; - Mise en œuvre des résolutions du Grand Dialogue National dans le cadre du Comité de Suivi dédié. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre des Résolutions du Grand Dialogue National ; - Elaboration du projet de Décret portant commutation et remise de peines, visant le désengorgement des prisons et contre la propagation de la Covid-19 en milieu carcéral ; - Elaboration des lettres-circulaires à l'intention des Chefs de Cours en vue de la tenue des audiences dans le strict respect des mesures gouvernementales de lutte contre la Covid-19 ; <p>Visite de coordination et d'orientation du Secrétaire Général dans les Unités de travail de la Chancellerie.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Collectif budgétaire lié à la Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches et l'atteinte de certains résultats. - Les Activités ont été d'une intensité variable dans les Unités de travail en raison des mesures barrières ayant imposé le télétravail selon les circonstances. 							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - - Report/poursuite des activités non réalisées en 2020 en raison de la pandémie de la Covid-19 ; - - Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la Covid-19 dans les prisons et les Juridictions ; - - Poursuite du suivi du volet législatif des recommandations du Grand Dialogue National ; <p>Intensification du Dialogue de Gestion en vue d'optimiser le suivi de la performance au sein du Ministère de la Justice.</p>							

Action 10 COMMUNICATION, RELATION PUBLIQUE ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES								
OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		10.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		10.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		6					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	14 496 617	14 496 617	14 487 082	14 487 082	14 487 082	14 487 082	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'Action en 2020 a été marquée par la volonté du chef de Département d'améliorer l'image et la visibilité des différentes activités menées par le Ministère de la Justice à travers une communication plus accrue des dites activités. La survenance de la Covid-19 a ralenti les activités.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Le site web est administré, alimenté et mis à jour ; - Le Magazine d'information <i>Justitia</i> a été produit et distribué aux acteurs de la Justice, les partenaires techniques et financiers puis publié sur le site web ; - Un nouveau portail web a été conçu, réalisé, alimenté et mis en ligne. - La gestion des notices bibliographiques des livres informatisée ; - Les bases de données référentielles des textes de lois renseignées ; - Les archives judiciaires traitées ; - Les outils de gestion des archives élaborés (bordereau de versement ; fiche détaillée de description archivistique et plan de classement). 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Toutefois, la publication du Magazine d'informations générales <i>Justitia</i> s'est faite conformément aux prévisions initiales, le site web a été mis à jour et la couverture des événements du Ministère de la Justice assurée.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'image du Ministère de la Justice en communiquant davantage sur ses actions ; - Poursuivre le projet de modernisation de la gestion de la bibliothèque ; - Poursuivre l'élaboration des outils de gestion des archives (plan de classement ; politique d'archivage ; Manuel de procédure ; calendrier des délais de conservation) ; 							

Action 12 MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LÉGISLATION

OBJECTIF	Renforcer le dispositif législatif							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'avant-projets de textes élaborés ou révisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 115,39%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		15.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		26.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		30					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	21 111 409	21 111 409	20 922 184	20 922 184	20 922 184	20 922 184	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Comme en 2019, le Cameroun a poursuivi en 2020 l'internalisation des instruments juridiques internationaux. Au plan interne, un accent particulier a été mis sur l'élaboration des textes visant à améliorer le climat des affaires et la poursuite de la réforme des textes régissant les professions libérales du secteur de la Justice (Huissiers de justice, Notaires et Avocats.).							

ACTIVITES
MAJEURES
RÉALISÉES
(présentation des
extraits)

1- Elaboration des nouveaux textes, ci-après :

- Avant-projet de loi portant sur le juge de l'application des peines ;
- Avant-projet de loi modifiant la loi sur les stupéfiants ;
- Avant-projet de loi portant création de la Cour des Comptes ;
- Avant-projet de loi sur le droit d'accès à l'information publique ;
- Avant-projet de loi portant Code de Procédure Civile et Commerciale Bilingue ;
- Avant-projet de loi Portant Code Civil Bilingue ;
- Avant-projet de loi modifiant et complétant le Code de procédure pénale bilingue ;
- Avant-projet de loi déterminant les peines alternatives ;
- Avant-projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA). ;
- Avant-projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°97/03 du 10 janvier 1997 relative à la Promotion Immobilière et son Décret d'application ;
- Avant-projet de loi régissant les Mutuelles d'Habitat ;
- Avant-projet de loi relative à l'Assurance Immobilière ;
- Avant-projet de loi relative au Financement de l'Habitat ;
- Avant-projet de loi relative à la Profession d'Aménageur Foncier ;
- Avant-projet de loi sur les violences faites aux femmes ;
- Avant-projet de loi portant Code de Travail ;
- Avant-projet de loi instituant la couverture santé universelle au Cameroun ;
- Code de l'Habitation et de la construction au Cameroun ;
- Charte de protection de l'enfant en ligne ;
- Code de Raccordement du Secteur de l'Electricité et les Projets d'arrêté de publication de ces Codes ;
- Projet de Décret portant Statut et Organisation de la Profession de Notaire ;
- Projet de Décret Portant Réorganisation de l'Agence Nationale d'Investigation Financière ;
- Projet de Décret du Premier Ministre Portant Création et Fonctionnement des Coopératives d'Habitat ;
- Projet de Décret portant création, attribution et modalité de fonctionnement de la Commission Nationale d'Eligibilité ;
- Projet de Décret du Premier Ministre fixant les règles relatives à l'exercice de la Profession des Experts Immobiliers ;
- Projet de décret fixant les modalités de gestion du fonds de l'aviation civile ;
- Textes d'application de la loi portant Promotion des Langues Officielles au Cameroun ;
- Projet d'Arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Centre d'Appui à la Promotion et au Suivi des Indications Géographiques et des Marques Collectives ;
- Projet de Circulaire relative aux missions à assigner aux informaticiens des Juridictions ;
- Actualisation et évaluation du document de stratégie de prévention routière.

2- Participation à la négociation des Accords de Coopération Judiciaire et Conventions internationales :

- Projet du Protocole d'Accord de Coopération entre le Ministère de la Justice et des Libertés du Royaume du Maroc et le Ministère de la Justice de la République du Cameroun :
- Accord de Coopération Judiciaire entre le Cameroun et le Maroc en matière civile, commerciale et administrative ;
- Projet de Convention entre le Maroc et le Cameroun relative au transfèrement des personnes condamnées à des peines privatives de liberté ;
- Projet de Convention entre le Cameroun et le Maroc relative au transfert des procédures en matière pénale ;
- Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et le Brésil en matière civile ;
- Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et l'Ethiopie en matière civile, en matière d'extradition et en matière de transfèrement de personnes condamnées à une peine privative de liberté ;
- Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République du Cameroun et

	<p>le Gouvernement de la République du Pérou en matière d'extradition et de transfèrement des personnes condamnées à des peines privatives de liberté ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et le Japon en matière d'extradition, de transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté et en matière civile ; - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'extradition, en matière civile et en matière de transfèrement de personnes condamnées à une peine privative de liberté ; - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et la Côte d'Ivoire relative au transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté (analyse des contre-propositions de la partie ivoirienne) ; - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et l'Egypte en matière d'extradition, d'assistance mutuelle en matière civile ; - Projet d'Accord entre les Parquets Généraux de la République Arabe d'Egypte et de la République du Cameroun ; - Projet d'Accord de Coopération entre le Cameroun et l'Algérie relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale, en matière civile et en matière commerciale ; - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et l'Afrique du Sud en matière civile, en matière d'extradition et en matière de transfèrement de personnes condamnées à une peine privative de liberté ; - Projet de Convention de Coopération judiciaire entre le Cameroun et le Sénégal ; - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et le Sénégal en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme ; - Projet d'Accord relatif à l'entraide judiciaire entre le Cameroun et le Nigéria en matière pénale ; - Projet de Convention entre le Cameroun et le Nigéria relative à l'Extradition, au Transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de Liberté ; - Projet d'Accord de Coopération judiciaire entre le Cameroun et la Chine en matière civile, en matière de transfèrement des personnes condamnées à une peine privative de liberté, en matière d'Extradition ; - Projet d'Accord bilatéral entre le Cameroun et le Gabon sur la traite des enfants ; - Relecture, en vue de leur éventuelle ratification par le Cameroun, des deux Protocoles à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, l'un portant sur les droits des personnes âgées en Afrique et l'autre sur les droits des personnes handicapées ; - Cape Town Agreement (CTA) ou Accord du Cap de 2012, adopté par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), dont le but est la mise en œuvre des normes applicables aux navires de pêche en matière de sécurité des équipages et des observateurs.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Bien qu'insuffisantes, les ressources disponibles ont néanmoins permis de poursuivre l'élaboration des Avant-projets de textes législatifs et règlementaires.</p>
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la réforme des professions libérales du secteur de la Justice (révision des textes sur le statut des Huissiers de justice, Notaires, Avocats) ; - Finaliser l'élaboration et la relecture des projets de textes en cours ; - Poursuivre l'élaboration des projets de textes dans différents domaines.

Action 13 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

OBJECTIF	Promouvoir et faire respecter les droits de l'Homme							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de campagnes de formation et de sensibilisation des acteurs de la chaîne de répression				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		5.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	15 425 153	15 425 153	15 372 616	15 372 616	15 372 616	15 372 616	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Outre la persistance des crises sécuritaires, l'action été mise en œuvre en 2020 dans un contexte marqué par l'apparition de la pandémie de la Covid 19. Toutefois, le gouvernement s'est efforcé de maintenir l'équilibre entre la promotion des Droits de l'Homme, les impératifs sécuritaires, les contraintes dictées par la lutte contre ladite pandémie, notamment le recadrage budgétaire et la réalisation de ses obligations.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel sur l'état des Droits de l'Homme en 2019 élaboré, traduit dans les deux langues officielles et en cours d'impression. - Rapport d'évaluation du plan d'action 2015/2019 élaboré. - Rapport de suivi des observations finales du Comité des Droits Economiques Sociaux et Culturels à la suite de l'examen périodique du Cameroun au titre du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels validé. <p>Quatrième Rapport périodique au titre de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et du 1er Rapport au titre du Protocole de Maputo et de la Convention de Kampala défendu</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>- Le Collectif budgétaire lié à la Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. Toutefois, le recours à des financements alternatifs a permis la réalisation des Activités majeures citées plus haut.</p> <p>La rareté des financements publics et les retards dans l'octroi des ressources ont eu pour conséquence le report de certaines activités de 2020 en 2021.</p>							
Perspectives 2021	Accroître les moyens alloués à l'action afin de garantir la poursuite des activités de vulgarisation et d'ancrage des Droits de l'Homme dans tous les secteurs de la société.							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 108

AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

Responsable du programme

METUGE AKAME MANFRED

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme permet de rendre visible l'action des Juridictions qui exercent le Pouvoir judiciaire. Ses principaux axes qui contribuent au renforcement de l'Etat de droit, visent à apporter des réponses aux problèmes liés à l'accès et au rendu de la Justice.

Afin de réduire les lenteurs judiciaires et d'améliorer l'exécution des décisions de justice, il est question d'envisager, un ensemble de mesures permettant d'inverser la tendance en rapprochant de plus en plus la Justice des justiciables, de renforcer et d'améliorer les moyens de fonctionnement des unités de travail et de moderniser le cadre et les outils de travail.

Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont : l'Administration Centrale, toutes les Juridictions, les Avocats, les Huissiers de Justice, les Notaires, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun. Les principaux bénéficiaires sont : les acteurs de la Justice, les justiciables, les investisseurs. Le Programme est opérationnalisé à travers 05 actions.

OBJECTIF	Améliorer l'accès et la qualité du service public de la justice.	
Indicateur	Intitulé:	Délais moyen de traitement des affaires
	Unité de mesure	MM
	Valeur de référence:	21.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	18.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENDU DE LA JUSTICE Action 02: EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE Action 04: ACCÈS À LA JUSTICE Action 10: RÉPRESSION DE LA CORRUPTION	
DOTATIONS INITIALES	AE 28 972 487 997	CP 28 777 487 997
RESPONSABLE DU PROGRAMME	METUGE AKAME MANFRED,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme a été mis en œuvre dans un contexte caractérisé par la prégnance de la pandémie liée à la COVID 19, laquelle a entraîné un certain ralentissement de l'activité juridictionnelle. Cette contrainte sanitaire n'a pas atténué la menace sécuritaire occasionnée par les attaques de *Boko Haram* dans la Région de l'Extrême-Nord et le flux migratoire dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua, ni la crise socio-politique dans les Régions du Nord- Ouest et du Sud-Ouest. En outre, de nombreux défis restent à relever en ce qui concerne le cadre de travail dans les juridictions, lequel demeure inapproprié à cause de l'insuffisance et de la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audience). Bien plus et au plan managérial, la mise en

place du Dialogue de Gestion n'est pas encore effective au sein des Juridictions, suscitant ainsi l'impérieuse nécessité du renforcement des capacités des acteurs de la performance sur la notion de Budget- Programme et ses corollaires. Les données statistiques nécessaires au renseignement des indicateurs du programme sont transmises tardivement et de manière éparse.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

L'objectif de ce programme en 2020 a été d'améliorer l'accès et la qualité du service public de la Justice à travers notamment, la poursuite des travaux relatifs au développement des infrastructures judiciaires, la lutte contre les lenteurs judiciaires, l'application de la règle de droit dans le strict respect des droits des citoyens, le suivi de l'exécution des décisions de justice et la mise en place d'un cadre juridique et judiciaire propice aux investissements.

Le niveau global d'avancement des travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé est de 75% et celui des travaux de construction du complexe moderne des services judiciaires de Douala de 50% ; les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda ont été réceptionnés ; les travaux de construction des Palais de Justice de Mbalmayo et de Nanga-Eboko ont été réceptionnés provisoirement; les travaux de construction du Palais de Justice d'EDEA ont débuté et globalement exécutés à 33% ; les travaux de construction de l'extension du Palais de Justice d'ABONG-MBANG phase II ont été exécutés à 100% ; le Palais de Justice d'ABONG-MBANG a été réhabilité ;le Palais de Justice de YABASSI a été réhabilité et équipé ;le Tribunal de Grande Instance de la BENOUE a été réhabilité ;les locaux du Centre Multimédia ont été aménagés ;le Palais de Justice d'AKONOLINGA a été réhabilité ; la Cour d'Appel du centre a été réhabilitée à 60%.

En 2020, l'ensemble des juridictions ont reçu 290 151 recours, le ratio des affaires jugées sur les affaires enrôlées étant de 66,23% pour un délai moyen de traitement des affaires d'environ 20 mois. Le taux d'exécution de justice est passé de à 32%. Vingt-neuf (29) Magistrats ont été formés en droit OHADA.

Cette même année, le TCS a enrôlé 60 affaires dont 46 anciennes et 19 nouvelles. Au fond, 20 décisions ont été rendues, soit un ratio de 33,33%. Dans ces affaires, 318 personnes ont été poursuivies. 107 personnes ont été jugées ; 64 acquittées dont 43 hommes et 21 femmes ; 34 condamnées ; soit 34 hommes et 09 femmes. Le total des sommes recouvrées versées au trésor public au titre de restitution du corps du délit est de 7 153 901 462 FCFA (sept milliards neuf cent un millions quatre cent soixante-deux), soit 683 404 735 (six cent quatre-vingt -trois millions quatre cent quatre mille sept cent trente-cinq) FCFA

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	21 mois	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	21	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 48 348 856 380	CP 48 153 856 380
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -19 376 368 383	Ecart CP -19 376 368 383
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 22 624 537 046	CP 22 001 684 345
TAUX DE CONSOMMATION	46,79 %	45,69 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Le Collectif budgétaire lié à la Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches.</p> <p>Les ressources allouées au programme 108 ont permis d'assurer le paiement partiel et tardif des décomptes présentées par les prestataires dans les différents chantiers de construction, d'assurer le fonctionnement quotidien des juridictions et des services centraux qui interviennent dans la mise en œuvre du programme.</p>	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre les efforts en vue de réduire davantage les délais de traitement des affaires ; - mettre sur pied un système efficace de collecte des données statistiques ; - poursuivre les travaux de construction des Palais de Justice dans l'optique d'arrimer la carte judiciaire à la carte administrative ; - poursuivre la réhabilitation de certains Palais de Justice ; - équiper certaines juridictions ; <p>renforcer la sécurité juridique et judiciaire des investissements.</p>	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Les performances détaillées du Programme 108 s'observent à travers les tableaux de performances de ses Actions ci-dessous illustrés.

Action 01 RENDU DE LA JUSTICE										
OBJECTIF	Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice									
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées							TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 63%	
	Unité de mesure	%								
	Année de référence:	2019								
	Valeur de référence:	66.5								
	Année cible:	2022								
	Valeur Cible	65.0								
	Réalisation exercice (Résultat technique):	63%								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	25 835 243 990	25 835 243 990	45 212 395 519	45 212 395 519	20 027 476 394	19 839 498 498	44,29 %	43,88 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de cette action intervient alors que le pays fait face à l'insécurité dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et aux contraintes sanitaires liées à la Covid 19.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Les procédures reçues par les juridictions sont traitées (enrôlées, instruites et jugées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaires enrôlées : 290 151 - Décisions rendues : 181 087 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches. L'observance obligatoire des mesures gouvernementales de lutte contre le Covid-19 ont entraîné un ralentissement de l'activité juridictionnelle.									
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer le ratio des affaires jugées sur les affaires reçues en : - intensifiant les contrôles en vue d'amplifier le rendement ; - augmentation les moyens destinés au fonctionnement des juridictions ; - revalorisant les primes de rendement allouées aux acteurs judiciaires ; - instaurant un système de récompense pour les meilleurs personnels. 									

Action 02 EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE

OBJECTIF	Rétablir la victime dans ses droits							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution des décisions de justice				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 32%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		39.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		40.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		32%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	9 690 488	9 690 488	8 916 060	8 916 060	8 916 060	8 916 060	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'action en 2020 a été marquée par la modicité des moyens financiers. Cette situation n'a pas permis de mettre en œuvre l'ensemble des activités projetées.							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des informations dans les ressorts des Cours d'Appel de l'Ouest et du Littoral du 27 juillet au 05 août 2020 en vue de la création d'une banque de données des professions judiciaires ; - Contrôles des Etudes de ces Corps dans les mêmes ressorts ; Tenue des réunions de concertation avec les Chambres Nationales et Régionales des Notaires et des Huissiers de Justice en vue de la modernisation de leurs instruments juridiques.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Malgré le Collectif budgétaire induit par la Covid 19 qui a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'Action, le budget résiduel a néanmoins contribué à la mise en œuvre des activités susvisées.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et intensifier l'instruction des dossiers disciplinaires des Notaires, des Avocats et des Huissiers de Justice ; - Effectuer les missions de contrôle des Études des Notaires et des Huissiers de Justice ; - Collecter les données des Notaires et des Huissiers de Justice du Littoral ; - Poursuivre la sensibilisation des acteurs sur l'identification pertinente des parties dans les exploits et autres actes de procédure ; - Réunion de concertation avec la Chambre Nationale des Huissiers sur la révision du texte portant tarifs de leurs actes ; - Missions de collecte des données sur l'état des lieux des mécanismes de facilitation de la rédaction des décisions de Justice. 							

Action 04 ACCÈS À LA JUSTICE

OBJECTIF	Rapprocher la Justice des justiciables							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de saisine de la Justice				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 93,60%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		301256.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		310000.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		290151					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 060 902 662	2 865 902 662	3 060 899 556	2 865 899 556	2 577 899 347	2 143 024 542	84,22 %	74,78 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre de l'Action en 2020 a été marquée par l'insuffisance et la vétusté des locaux (bureaux et salles d'audiences) avec pour corollaire un cadre de travail inapproprié dans plusieurs juridictions, les difficultés liées aux travaux de réalisation des infrastructures. La Justice n'est pas suffisamment vulgarisée par rapport à son fonctionnement, ses pratiques, ses compétences et modes de saisine.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - les travaux de construction du Complexe Moderne des Services Judiciaires de Yaoundé : - le gros œuvre du bâtiment A (R+13) est porté à 75% ; -le gros œuvre du bâtiment B(R+3) est porté à 98% et le second œuvre a commencé ; -le gros œuvre du bâtiment C (R+2) est porté à 97% et le second œuvre a commencé ; -les travaux de construction du complexe moderne des services judiciaires de Douala ; - les voiles et le plancher haut du sous-sol des bâtiments C et D de trois niveau (R +3) sont exécutés ; - le niveau global d'avancement des travaux est de 40 % ; - les travaux de construction du Palais de Justice de Mbouda ont été réceptionnés ; - les travaux de construction du nouveau Palais de Justice de Mbalmayo ont été exécutés à 100% ; - les travaux de construction du nouveau Palais de Justice de Nanga-Eboko sont globalement exécutés à 100% ; - les travaux de construction du nouveau Palais de Justice d'EDEA ont débuté et exécutés à 33% ; - les travaux de construction de l'extension du Palais de Justice d'ABONG-MBANG phase II ont été exécutés à 100% ; - le Palais de Justice d'ABONG-MBANG a été réhabilité ; - le Palais de Justice de YABASSI a été réhabilité et équipé ; - le Tribunal de Grande Instance de la BENOUE a été réhabilité ; - les locaux du Centre Juridique, Judiciaire Multimédia ont été aménagés ; - le Palais de Justice d'Akonolinga a été réhabilité ; - la Cour d'Appel du centre a été réhabilitée à 60%. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	En dépit de l'amenuisement par le Collectif budgétaire des ressources allouées à cette action, certains travaux d'infrastructures ont pu être poursuivis et même réceptionnés pour d'autres. Il y a lieu de relever que le processus de contractualisation de certains marchés programmés n'a pu aboutir en raison du Collectif budgétaire.							

Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre la construction des Palais de Justice ; Améliorer le cadre de travail dans les juridictions;- Répertorier et sécuriser le patrimoine foncier de la Justice ;- Poursuivre les études architecturales en vue de la maturation des projets ;- Sensibiliser les justiciables sur les modes alternatifs de règlement des conflits ; Vulgariser les modes de saisine des juridictions ; <p>l'urgence de l'arrimage de la Carte judiciaire à la Carte administrative nécessite une augmentation de l'enveloppe de cette action afin de mieux rapprocher la Justice des justiciables.</p>
-------------------	---

Action 10 RÉPRESSION DE LA CORRUPTION

OBJECTIF	Réduire les phénomènes de corruption et autres atteintes à la fortune publique».							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de gestionnaires indéclicats poursuivis				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 318	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		355.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		318					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	66 650 857	66 650 857	66 645 245	66 645 245	10 245 245	10 245 245	15,37 %	15,37 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En dépit des efforts dans la lutte contre les actes de prévarication de la fortune publique, l'année 2020 a été marquée par persistance des cas de détournement des deniers publics avec pour corollaire l'enrichissement illicite.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	En 2020, le TCS a enrôlé 60 affaires dont 46 anciennes et 19 nouvelles. 20 décisions au fond ont été rendues, soit un ratio de 33,33%. Dans ces affaires, 318 personnes ont été poursuivies. 107 personnes ont été jugées ; 64 acquittées dont 43 hommes et 21 femmes ; 34 condamnées ; soit 34 hommes et 09 femmes. Le total des sommes recouvrées versées au trésor public au titre de restitution du corps du délit est de 7 153 901 462 FCFA (sept milliards neuf cent un millions quatre cent soixante-deux), soit 683 404 735 (six cent quatre-vingt -trois millions quatre cent quatre mille sept cent trente-cinq) FCFA en 2020.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources mises à la disposition de l'action ont permis le traitement avec célérité des affaires en matière de lutte contre la corruption.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la répression des cas de détournement de deniers publics ; - Poursuivre le renforcement des capacités des juridictions d'instance qui connaissent des détournements des deniers publics et des infractions connexes. 							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 109

AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

Responsable du programme

METUGE AKAME MANFRED

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Ministère de la Justice, soucieux du bon fonctionnement des établissements pénitentiaires et du respect des droits de l'homme, a commis une étude-diagnostic qui a permis d'identifier les dysfonctionnements ci-après : surpopulation carcérale, vétusté et exigüité des Prisons, prise en charge alimentaire insuffisante, couverture médicale non satisfaisante, préparation insuffisante à la réinsertion sociale.

Quatre actions ont été ciblées pour juguler ces dysfonctionnements : i) Amélioration des conditions de détention ; ii) Préparation à la réinsertion sociale des détenus ; iii) Amélioration de la couverture sanitaire en milieu carcéral: iv) Coordination et pilotage des activités pénitentiaires.

OBJECTIF	Améliorer les conditions de détention et préparer à la réinsertion sociale des détenus	
Indicateur	Intitulé:	Taux de couverture des besoins essentiels des détenus
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	17.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	25.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION Action 03: AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCÉRAL Action 04: COORDINATION ET PILOTAGE DES ACTIVITÉS DE SERVICES	
DOTATIONS INITIALES	AE 19 998 183 391,8	CP 19 445 204 391,8
RESPONSABLE DU PROGRAMME	METUGE AKAME MANFRED,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 109 a été mis en œuvre dans un contexte général caractérisé par :

- la volonté accrue des pouvoirs publics d'améliorer les conditions de détention ;
- l'augmentation préoccupante des effectifs des détenus due à la résurgence de la criminalité, principalement dans les grands centres urbains ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et des attaques du groupe terroriste *Boko Haram* dans l'Extrême-Nord, avec comme corolaire la hausse de la population carcérale ;
- l'insécurité transfrontalière ;
- l'afflux des réfugiés et des déplacés internes ;
- la survenance de la pandémie sanitaire liée à la COVID-19 ayant entraîné un resserrement du Budget de l'Etat à travers le Collectif budgétaire ;
- la signature par le Chef de l'Etat du Décret N°2020/193 du 15 avril 2020 portant commutation et remise de peines, avec 13 113 bénéficiaires sur l'ensemble du territoire national ;
- la promotion et la protection des Droits de l'Homme en milieu carcéral ;

- l'insuffisance et l'inadéquation des structures de formation et d'éducation des détenus ;
- le renforcement des mesures de sécurité en raison de la tenue des élections municipales, législatives et sénatoriales.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

L'objectif du programme 109 est d'améliorer les conditions de détention et de préparer la réinsertion sociale des détenus. Ceci s'est traduit en 2020 par :

- la réception provisoire des travaux de construction de la Prison de Douala Ngoma (phase 1), intervenue le 29 septembre 2020 ;
- la poursuite des travaux de construction de la clôture de la prison de Mbalmayo, travaux de l'avenant réalisés à 95% ;
- le démarrage des travaux de rénovation et d'extension de la prison de Djoum,
- les travaux de réhabilitation de la clôture de la prison de Tchollire 2 ;
- la réhabilitation de la toiture de la prison de Bafia ;
- la construction d'un forage à motricité humaine à la Prison Principale d'Ambam ;
- la construction d'un bloc latrines à la Prison principale d'Ambam ;
- la construction d'un mirador et la réfection de la toiture du quartier féminin de la Prison Principale de Monatele ;
- la mise sur pied d'un complexe agro-pastoral à la prison de *Upper farm* de Buéa, ce qui a permis de créer 01 champ de maïs de 35ha, 01 champ de haricot, 01 porcherie 07 porcs, 01 poulailler de 500 poulets (1ère bande), 01 champ de soja de 2ha ;
- la poursuite de l'amélioration de la couverture sanitaire à travers l'intensification des campagnes de dépistage du VIH/SIDA, de la méningite, des hépatites et des maladies cutanées ;
- la construction d'une infirmerie à la prison principale de Nkongsamba ;
- la construction d'une infirmerie à la Prison principale de Bangangte ;
- la construction d'une infirmerie à la prison de Djoum ;
- la poursuite des travaux d'extension et de rénovation de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, réalisés à 90% ;
- Transfèrement de 1632 détenus des prisons surpeuplées vers les prisons les moins peuplées ;
- la formation de 342 détenus aux petits métiers dans les prisons de Maroua, Garoua, Bertoua, Mokolo, Batouri, Monatélé, Nkongsamba, Upper Farm, Yabassi, Bafoussa, Ngaoundéré;
- l'admission de 26 détenus aux examens officiels contre 33 en 2019, aux officiels dont 13 au CEP, 03 au FSLC, 02 au BEPC, 04 au GCE O/L, 03 au probatoire, 01 au Baccalauréat ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation des détenus, personnels et usagers des prisons sur le respect des mesures gouvernementales de lutte contre la Covid-19 ;
- l'aménagement des points d'eau dans les établissements pénitentiaires pour le lavage des mains ;

- la fourniture des équipements de Protection individuelle aux détenus et aux personnels ;
- la désinfection des locaux des prisons ;
- l'ouverture d'un centre agréé de dépistage et de veille de COVID-19 à kondengui.

Les fonds spéciaux d'un montant de **1 483 687 098 FCFA** alloués sur Très Hautes instructions du Président de la République par la Présidence de la République ont permis de :

- Réhabiliter la prison Centrale de Yaoundé ;
- Construire un mur d'enceinte à la prison Centrale de Yaoundé ;
- Equiper l'infirmerie de la Prison Centrale de Yaoundé ;
- Réhabiliter la Prison Principale de Mfou ;
- Construire une clôture à la Prison Principale de Mfou ;
- Réhabiliter la Prison Principale de Ngoumou ;
- Construire la résidence du régisseur de la Prison Principale de Ngoumou ;
- Réhabiliter la Prison Principale de Ntui ;
- Construire 05 studios à la Prison Principale de Ntui ;
- Construire la résidence du régisseur de la Prison Principale de Ntui;
- Daller la cour intérieure de la Prison Centrale de Buéa ;
- Equiper en mobiliers et matériels les cellules de la Prison Principale de Ntui ;

Acquérir du matériels de sécurité pour certaines unités pénitentiaires ; ? Acquérir des matériels roulants.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	16,59%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	16,59%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 24 219 517 227	CP 23 666 538 227
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -4 221 333 835,2	Ecart CP -4 221 333 835,2
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 15 112 733 541	CP 13 839 425 601
TAUX DE CONSOMMATION	62,39 %	58,48 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Pour une projection de 22% en 2020, le résultat technique est de 16,59%, soit un écart de 5,3 par rapport à l'année 2019 où il était de 21,89%. Cette baisse est tributaire de l'impact du Collectif Budgétaire découlant de l'Ordonnance N°001 du 03 juin 2020,</p> <p>La dotation supplémentaire de 2 900 000 000 de francs accordée pour le renforcement de la ration pénale et de la couverture sanitaire en milieu carcéral en 2020 a permis une meilleure prise en charge alimentaire et sanitaire ;</p> <p>En 2020, 04 prisons ont été réhabilitées à savoir les prisons de Tcholliré II, Djoum, Monatélé et Bafia ; 01 forage aménagé à la prison d'Ambam, 02 infirmeries construites dans les prisons de Bangangté et de Nkongsamba ;</p>	

PERSPECTIVES 2021	<p>Pour le compte de l'année 2021 le programme 109 entend</p> <ul style="list-style-type: none">- démarrer la deuxième phase des Travaux de construction de la prison de Douala Ngoma (VRD) ;- poursuivre les travaux de rénovation et d'extension de la prison secondaire de Djoum ;- Poursuivre la mise en place d'un complexe Agropastoral à la Prison de <i>Upper Farm</i> ;- mettre à la disposition des prisons de cahiers médicaux pour le dossier médical de chaque personne incarcérée ;- poursuivre les travaux de rénovation et d'extension de l'ENAP ;- assurer la formation continue des personnels pénitentiaires ; <p>élaborer un document de politique pénitentiaire.</p>
----------------------	---

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Les performances détaillées du Programme 109 s'observent à travers les tableaux de performances de ses Actions ci-dessous illustrés.

Action 01 AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE DÉTENTION									
OBJECTIF	Améliorer le traitement des détenus								
Indicateur	Intitulé:	Nombre de prisons construites						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2019							
	Valeur de référence:	2.0							
	Année cible:	2022							
	Valeur Cible	4.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	- Première phase des travaux de construction de la Prison de Douala-Ngoma réalisée à 70% - Travaux de construction de la Prison de Bengbis réalisés à 100%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	6 906 581 084,8	6 353 602 084,8	6 906 581 084,8	6 353 602 084,8	3 272 009 651	2 128 358 711	47,37 %	33,5 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Ferme volonté du Chef de Département d'arrimer la carte pénitentiaire à la carte judiciaire ; - Persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; - Survenance de la pandémie de la COVID-19. 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - les travaux de construction de la Prison de Douala NGOMA (phase 1) réceptionnés ; - les travaux de construction de la prison secondaire de Bengbis réceptionnés; - la poursuite des travaux de construction de la clôture de la prison de Mbalmayo : Travaux exécutés à 95% contre 90% en 2019 ; - Travaux de rénovation et d'extension de la prison de Djoum exécutés à 100%; - L'alimentation des détenus dans les prisons : taux journalier de la ration pénale passé de 371 FCFA par détenu par jour en 2019 à 421 FCFA par détenu en 2020. 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Il convient de souligner qu'en dépit des efforts financiers consentis par le Gouvernement, il est encore observé une insuffisance de crédits alloués à l'alimentation des détenus.</p> <p>En raison de la signature de l'Ordonnance modifiant la LF N°2019/023 du 24 décembre 2020 emportant collectif budgétaire en réponse à l'impact de pandémie de la COVID 19 sur l'économie camerounaise, certaines activités programmées dans le cadre de cette action n'ont pu être mises en œuvre du fait de la réduction des ressources.</p>								
Perspectives 2021	<p>Pour le compte de l'année 2021, cette action vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation du mur d'enceinte, des miradors et des voiries et réseaux divers (VRD) de la Prison de Douala Ngoma et sa mise en service complète ; - poursuivre la construction et la réhabilitation des Prisons ; - relever le taux journalier de la ration pénale. 								

Action 03 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCÉRAL

OBJECTIF	Réduire le taux de morbidité en milieu carcéral							
Indicateur	Intitulé:		Taux de morbidité				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 29,37%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		13.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		13.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		29,37%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	888 670 321,6	888 670 321,6	888 670 321,6	888 670 321,6	354 656 826	224 999 826	39,9 %	25,32 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	En 2020, les activités de santé ont été mises en œuvre dans un contexte de pandémie à Covid-19. Cette situation a eu un impact négatif sur les résultats de l'action.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de vaccination contre la méningite dans les prisons centrales de Maroua, Garoua et NGAoundéré ; - 5612 cas de vaccination des détenus et personnels contre la méningite, par le vaccin MENECTA (Méningocoque A+C+Y ET W-135) ; - Campagnes de sensibilisation contre la pandémie à Covid 19 dans les prisons; - 8927 détenus sensibilisés au VIH/SIDA, soit une proportion de 5,55% par rapport à l'effectif carcéral; - distribution des cache-nez pour la prévention de la Covid 19; - 7298 détenus sensibilisés à la tuberculose; - campagnes de dépistage de Covid19 dans les prisons; - désinfection des locaux de détention dans le cadre de la pandémie à Covid 19; - 47191 détenus consultés dont 11823 détenus traités pour le paludisme ; - 1362 détenus sous traitement TB ; - 4587 détenus VIH positifs et pris en charge. <p>57882 cas de maladies.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La légère hausse du taux annuel de couverture sanitaire par détenu, qui est passé de 31 818 francs en 2019 à 32 227 FCFA en 2020. Cette tendance à la hausse a été rendue possible par la décongestion des prisons consécutives à la libération de détenus bénéficiaires des commutations et remises de peines, suite au Décret N°2020/193 du 15 avril 2020 du Chef de l'Etat. En outre, le Collectif budgétaire lié au Covid 19 a réduit considérablement ces moyens initialement alloués à l'Action et limité voire annulé la mise en œuvre de certaines Tâches.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'encadrement sanitaire des détenus ; - poursuivre la couverture sanitaire des détenus ; - Elaborer un document de politique de santé pénitentiaire ; - Prévenir les maladies endémiques en milieu pénitentiaire ; - Acquérir un plateau technique adéquat aux problèmes de santé pénitentiaire ; - Construire et aménager des infirmeries des prisons. <p>- Poursuivre la lutte contre la COVID 19.</p>							

Action 04 COORDINATION ET PILOTAGE DES ACTIVITÉS DE SERVICES

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement des services							
Indicateur	Intitulé:		Nombres de rapport d'activités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 65,18%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		91.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		135.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		88					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	12 202 931 985,4	12 202 931 985,4	16 424 265 820,6	16 424 265 820,6	11 486 067 064	11 486 067 064	69,93 %	69,93 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Volonté d'assurer un meilleur suivi du fonctionnement des services de l'Administration Pénitentiaire et d'optimiser les capacités des personnels pénitentiaires.</p> <p>Cette action a été mise en œuvre dans un contexte marqué par la pandémie du COVID19 et par l'organisation des élections législative, municipale et régionale</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de 03 conseils permanents de discipline et de 95 conseils régionaux de discipline qui ont aboutit à la sanction de 70 personnels pénitentiaires soit 08 avertissements écrits, 01 mise à pied, 27 blâmes, 06 exclusions temporaires, 02 retards à l'avancement, 01 abaissement d'échelon et 26 révocations. - renforcement des capacités de 95 personnels de l'Administration Pénitentiaire dans divers modules renforcement des capacités de 95 personnels de l'Administration Pénitentiaire dans divers modules 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le collectif budgétaire a réduit considérablement les moyens initialement alloués à l'action. La mise en œuvre de certaines activités a été purement et simplement annulée.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> - achèvement des travaux de rénovation de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP) ; - Intensifier la formation continue des personnels pénitentiaires ; 							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le Rapport Annuel de Performance du Ministère de la Justice est l'outil d'évaluation de la mise en œuvre du Projet de Performance des Administrations dans ce département ministériel. Il permet d'opérer un rapprochement entre les résultats et l'objectif stratégique sectoriel d'une part, et de dégager subséquemment des perspectives à court et moyen terme, au regard des leçons apprises d'autre part.

De manière globale, la fin du deuxième triennat de mise en œuvre du Budget-Programme est un baromètre servant à évaluer les efforts consentis par le Ministère de la Justice pour garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques, afin d'induire des changements concrets consécutifs à la mise en œuvre des programmes. Dans cette approche, il convient de relever que le contexte socio-politique et sanitaire a constitué un impondérable qui a affecté significativement l'atteinte des résultats assignés à chaque programme. Toutefois, quelques résultats saillants qu'il convient de mettre en relief ont été enregistrés (3.1).

Dans la perspective de l'amélioration des performances à venir (exercice 2021 et suivants), il y a lieu de questionner les résultats obtenus en 2020 et de dégager des leçons pertinentes pour des réajustements éventuels dans le processus de mise en œuvre des actions (3.2). Ceci permettrait d'avoir une meilleure lisibilité sur les exercices à venir et d'entrevoir les perspectives (3.3).

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour réaliser l'objectif à lui assigné, qui est de « **Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques** », le Ministère de la justice a mis l'accent sur quelques axes stratégiques en rapport avec des aspects spécifiques de ses missions que sont : le renforcement de l'Etat de droit dans ses différentes déclinaisons, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la lutte contre la corruption.

3.1.1. Renforcement de l'Etat de Droit

Dans le vaste champ de l'édification de l'Etat de droit en 2020, le Ministère de la Justice a activé plusieurs leviers ciblés à savoir : le renforcement du dispositif normatif, l'accès à la justice, le renforcement des ressources humaines, la formation des personnels, la promotion des Droits de l'Homme, l'assainissement des comportements, la coordination et le suivi du contentieux de l'Etat en justice et l'amélioration des conditions de détention.

a. Renforcement du dispositif législatif et réglementaire

Dans le cadre de la modernisation et de l'harmonisation de la législation, **05** textes ont été relus et **31** textes étaient en cours d'élaboration. Le Ministère de la Justice a par ailleurs contribué à l'élaboration de plusieurs Accords de coopération judiciaire du Cameroun avec divers pays : Etats Unis d'Amérique, Russie, Chine, Brésil, Afrique du Sud, Egypte, Maroc, Algérie, Nigéria, Sénégal et Côte d'Ivoire.

b. Accès à la justice : densification des infrastructures

Dans la perspective de rapprocher la Justice des justiciables par un accroissement du nombre des Palais de Justice en même temps que la réalisation de l'arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, la construction des Palais de Justice et des Prisons s'est poursuivie, la finalité étant de réduire le coût de l'accès à la justice, les lenteurs judiciaires et la surpopulation carcérale.

Au titre de l'exercice 2020, les constructions ci-après se sont poursuivies : Complexe moderne des services judiciaires de Yaoundé (75%), Complexe moderne des Services judiciaires de Douala (50%), Palais de Justice d'Edéa (33%). Les travaux de construction du Palais de Justice de Mbalmayo et Nanga-Eboko ont été réceptionnés provisoirement, tandis que ceux d'extension et de réhabilitation d'Abong-Mbang ont été achevés.

c. Renforcement des ressources humaines et des capacités

Dans cette rubrique, 802 personnels judiciaires et pénitentiaires désagrégés comme suit, ont pris part à divers séminaires de formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays : 189 Magistrats (06 Magistrats ont participé à la formation à l'extérieur du pays et 183 à l'intérieur), 326 Fonctionnaires des Greffes, 222 personnels contractuels, 02 informaticiens et 158 personnels de l'Administration Pénitentiaire ont été formés.

d. Amélioration des conditions de travail

L'amélioration du cadre de travail des personnels s'est poursuivie avec l'acquisition des équipements divers : **19** Groupes électrogènes destinés aux Palais de Justice de Mbanga, Djoum, Tibati, Ebolowa, Ngaoundéré, Bandjoun, Ntui et Mbouda, ainsi qu'aux Prisons de Mfou, Bengbis, Tibati, Batouri ; tandis que **12** fauteuils, **01** salon pour bureau, **04** armoires de rangement et **04** climatiseurs ont été acquis pour les services.

e. Assainissement des comportements des personnels

Sur le plan disciplinaire, 52 enquêtes étaient en cours au titre de l'exercice 2020. Il en est résulté 01 lettre d'observations, 10 demandes d'explication, 05 dossiers finalisés et transmis aux organes disciplinaires. S'agissant des personnels pénitentiaires : 08 avertissements écrits, 01 mise à pied, 27 blâmes, 06 exclusions temporaires, 02 retards à l'avancement, 01 abaissement d'échelon et 26 révocations ont été enregistrés.

f. Promotion des Droits de l'Homme

Les faits marquants en 2020 au plan de la promotion des Droits de l'Homme sont illustrés par : le rapport annuel du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2019, la transmission des mémoires de l'Etat du Cameroun dans les Communications contre l'Etat du Cameroun devant les différents organes des traités, la finalisation du Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme au Cameroun. Le Rapport à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Rapport initial au titre du Protocole de Maputo et de la Convention de Kampala ont été défendus.

g. Coordination et suivi du Contentieux de l'Etat

La coordination et le suivi par le MINJUSTICE du contentieux de l'Etat ont été marqués d'une part, par l'assistance des administrations, institutions et organismes publics dans l'organisation de la défense de l'Etat devant les juridictions nationales et internationales. D'autre part, la veille dans la désignation des Avocats par diverses administrations et structure parapubliques. A cet effet, des visas de désignation ont été délivrés à 18 Avocats désignés par le MINFI, MINEPAT, MINFOF, MINTP, ART, CAMWATER et SODECOTON.

h. Amélioration des conditions de détention

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de détention, des actions significatives ont été enregistrées, notamment : la réception provisoire de la phase I des travaux de construction de Douala Ngoma, la réhabilitation de la toiture de la Prison de Bafia, la construction de forages dans la Prison de d'Ambam, ; la construction d'une infirmerie à la Prison Principale de Nkongsamba, de Bagangté et à la prison de Djoum ; la mise sur pied d'un complexe agro-pastoral à la Prison de *Upper Farm* de Buea ; la construction d'un mirador et la réfection de la toiture du quartier féminin de la Prison de Monatélé ; l'aménagement des points d'eaux pour le lavage des mains dans les différents pénitenciers ; la poursuite des travaux de clôture de la Prison de Mbalmayo ;.

3.1.2- Amélioration du climat des affaires

L'amélioration du climat des affaires en 2020 a été marquée par la tenue de la **11^{ème} Session** du *Cameroon Business Forum* (CBF-11) présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à Yaoundé le **22 octobre 2020** et à laquelle avait pris part le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. A l'issue des travaux, il a été recommandé au Ministère de la Justice, outre la publication en ligne des avis de constitution des entreprises, de veiller à l'extension de l'exigence du certificat de mariage aux hommes mariés pour se conformer aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA en vue de la suppression de la pratique discriminatoire en cours, la réduction du capital minimum de **100 000 à 5000 FCFA** pour les SARL n'ayant pas recours au notaire, la publication régulière des jugements rendus en matière commerciale par les juridictions.

3.1.3-Renforcement de la lutte contre la corruption

Les statistiques du Tribunal Criminel Spécial mises à jour au **31 Décembre 2020** se présentent comme suit :

- nombre d'affaires enrôlées **60** (contre **65** en 2019) dont **19** affaires nouvelles et **46** anciennes, **25** décisions rendues (contre **26** en 2019), dont 04 décisions avant dire droit (ADD), **20** au fond et **01** de Donner acte, **45** affaires restant à juger ; **19** décisions d'arrêt des poursuites ont été rendues ;
- nombres de personnes poursuivies **318** (contre **327** en 2019), **107** personnes jugées dont **34** condamnées (**25** hommes/ **09** femmes), **64** acquittées (**43** hommes, **21** femmes). **211** personnes restant à juger ;
- nombre d'affaires à l'information judiciaire : **12** nouvelles affaires entrées ; **18** ordonnances de règlement contre **24** en 2019 rendues ; (affaires en voie d'enrôlement) **27** ;

- Etat des sommes versées au Trésor public au titre de restitution du corps du délit à date du 31 décembre 2020 est de **7.153 901 462 (sept milliards cent cinquante trois millions neuf cent un mille quatre cent soixante deux) FCFA** contre **6. 470 496 720 (six milliards quatre cents soixante-dix millions quatre cent vingt seize millions sept cent vingt francs)** en 2019.

3.2. LEÇONS APPRISES

Il se dégage de la mise en œuvre des Programmes du Ministère de la justice au titre de l'exercice 2020, quelques leçons majeures :

- des résultats notables ont été obtenus en dépit des contraintes budgétaires imposées par la crise sanitaire ainsi que le collectif budgétaire subséquent, caractérisant ainsi une gestion efficiente de la dépense publique au MINJUSTICE ;
- la pérennisation de l'effort d'arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, appelant ainsi une poursuite de ces efforts à travers des missions d'identification des sites de construction suivies des études architecturales en vue de la densification des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ;
- le rallongement de la procédure de contractualisation dû au non respect du calendrier de passation des marchés, entraînant ainsi la multiplication des avenants. Un respect plus rigoureux du calendrier de passation des marchés s'impose.
- le paiement tardif des décomptes au profit des différents prestataires chargés de l'exécution des chantiers de réhabilitation et/ou de construction des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ;
- la maîtrise insuffisante de la nomenclature budgétaire dans l'élaboration du Budget, d'où la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs au Budget-programme ;
- la persistance des problèmes sécuritaires dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest faisant peser sur les services judiciaires et pénitentiaires, un lourd tribut en dommages divers sur le capital humain et infrastructurel qu'il faut préserver et sauvegarder ; de même le droit d'accès à la justice connaît un affaiblissement, certaines juridictions n'ayant pu y fonctionner ; une reconstruction des juridictions vandalisées s'impose ;
- la crise sanitaire a eu un impact sur le volume du travail des services judiciaires et des Prisons dans son ensemble, induisant quelquefois le recours au télétravail. Ceci a laissé apparaître la nécessité urgente de l'achèvement du processus d'informatisation des services judiciaires et surtout de densification des infrastructures et d'accroissement des ressources humaines ;
- la progression constante de la population carcérale sans augmentation corrélative des effectifs des personnels pénitentiaires au cours de l'exercice 2020, appelant en urgence des recrutements des personnels afin d'améliorer le ratio personnel d'encadrement/détenu.

3.3. PERSPECTIVES 2021

A l'effet de juguler les dysfonctionnements relevés et optimiser la performance au Ministère de la Justice, l'accent pourrait être mis sur les axes suivants :

Au plan interne :

- vulgariser le nouveau cadre stratégique de performance du Ministère de la Justice ;
- mettre en place une culture de la production des données statistiques ;
- parachever la construction et le déploiement du Schéma directeur d'informatisation des services judiciaires et pénitentiaires ;
- veiller au respect du calendrier de passation des marchés publics au sein du Ministère de la Justice ;
- poursuivre l'assainissement des comportements des personnels judiciaires et pénitentiaires ;
- numériser les archives ;

Au plan sectoriel :

- intensifier la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics ;
- accroître les moyens alloués au renforcement des capacités des acteurs judiciaires et pénitentiaires ;

Au plan interministériel

- organiser les sessions de formation sur l'appropriation des nouveaux instruments normatifs des Finances publiques : Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- accorder plus de célérité dans le paiement des décomptes des prestataires ;

Au plan institutionnel :

- renforcer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires à travers la création de nouveaux Tribunaux et prisons, afin d'améliorer l'accès à la justice et assurer notamment le rapprochement des services judiciaires et pénitentiaires des justiciables ;
- assurer au Sous-Secteur Justice un accompagnement budgétaire soutenu à la taille du volume sans cesse croissant, des interpellations judiciaires et pénitentiaires imposées par les défis sécuritaires du moment./-